




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111212-18074-DE-1-1_0
Date de signature : 13/12/11
Date de réception : mardi 13 décembre 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.1308**

Séance publique du

12 décembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ N° A8072 RELATIF À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL PLANITECH -
AVENANT N° 1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ LOGITUD SOLUTIONS**

Le 12/12/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 6 décembre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Odile BONTHOUX à Mme Catherine SILVESTRE, M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Alexandre GALLESE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Eric CHEVALIER, Mme Reine MERGER à Mme Charlotte BENON

Excusés sans pouvoir :

Mme Danièle BRUNET, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 12/12/11

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Odile BARBAT-BLANC

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ N° A8072 RELATIF À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL PLANITECH
- AVENANT N° 1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ LOGITUD
SOLUTIONS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n°2008-1019 du 22 novembre 2008, a autorisé Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché A8072 relatif à la maintenance du logiciel de gestion des plannings PLANITECH avec la société BODET SA.

Le 24 mai 2001, la société BODET SA a cédé sa branche d'activité correspondant au développement et à la commercialisation des logiciels PLANITECH, et leurs modules annexes ainsi que la maintenance de ceux-ci à la société LOGITUD SOLUTIONS

Cette cession a pris effet le 1^{er} juin 2011.

Le transfert de la totalité des droits et obligations de la société BODET SA, résultant du marché A8072 à la société LOGITUD SOLUTIONS nécessite la conclusion d'un avenant.

Au vu des pièces fournies par la société LOGITUD SOLUTIONS, les conditions d'un tel transfert sont remplies, tant du point de vue de ses capacités professionnelles et financières que de son aptitude à assurer la continuité du service public.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

ADOPTER l'avenant n° 1 au marché A8072 relatif à la maintenance du logiciel de gestion des plannings PLANITECH portant transfert des droits et obligations de la société BODET SA à la société LOGITUD SOLUTIONS,

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

**2011.1308 - MARCHÉ N° A8072 RELATIF À LA MAINTENANCE DU LOGICIEL
PLANITECH - AVENANT N° 1 PORTANT TRANSFERT DU MARCHÉ À LA SOCIÉTÉ
LOGITUD SOLUTIONS**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 décembre 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
LA VILLE

DGAS Aménagement Urbain,
Etudes Juridiques & Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

**MARCHE A8072 RELATIF A LA MAINTENANCE DU LOGICIEL DE GESTION
DES PLANNINGS PLANITECH CONCLU AVEC LA SOCIETE BODET LE 5
DECEMBRE 2008**

**AVENANT N°1
PORTANT TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE BODET
RESULTANT DU MARCHE A8072 A LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS**

1. Renseignements sur le marché initial :

1.1 - IDENTIFICATION DU MARCHE-

Marché n°A8-072, enregistré le 12 décembre 2008 par la sous-préfecture d'Aix-en-Provence et notifié le 17 décembre 2008 à la société BODET.

Objet du marché :

Marché relatif à la maintenance du logiciel de gestion des plannings PLANITECH

Durée du marché :

Le marché est conclu pour une période initiale courant à compter du 1^{er} janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2009, et pourra être reconduit de manière expresse quatre fois un an, sans pouvoir excéder la date du 31 décembre 2013

Montant du marché :

L'ensemble des prestations décrites dans le marché est rémunéré annuellement par application d'un prix forfaitaire de **2 723 € HT**.

1.2 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -

Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2008-1019 du 22 novembre 2008,
- D'autre part, la société BODET SA représentée par Monsieur Didier BERTRAND, responsable activité Sport de la société BODET SA, RCS Angers 59B99, domiciliée 72 boulevard du Général De Gaulle 49 340 TREMENTINES.

2. Objet du présent avenant:

2.1 - IDENTIFICATION DES COCONTRACTANTS -

- D'une part, la Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil Municipal n°2011-..... du 12 décembre 2011,
- D'autre part, la société LOGITUD SOLUTIONS, immatriculée n° 481 259 596 RCS MULHOUSE, domiciliée ZAC du Parc des Collines 53 rue Victor Schœlcher 68 200 MULHOUSE, représentée par.....

2.2 - TRANSFERT DES DROITS ET OBLIGATIONS DE LA SOCIETE BODET RESULTANT DU MARCHE A8072 A LA SOCIETE LOGITUD SOLUTIONS

Le 24 mai 2011 a été signé un acte sous seing privé portant cession :

- entre la société BODET SA, dont le siège social est TREMENTINES (49 340), 72 boulevard du Général De Gaulle, cédante,
- et la société LOGITUD SOLUTIONS, dont le siège social est à MULHOUSE (68 200), ZAC du Parc des Collines, 53 rue Victor Schœlcher, immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le numéro 481 259 596, cessionnaire,

de la branche d'activité correspondant au développement et à la commercialisation des logiciels PLANITECH, et leurs modules annexes ainsi que la maintenance de ceux-ci.

Cette cession a pris effet le 1^{er} juin 2011.

Dès lors, la totalité des droits et obligations de la société BODET SA, résultant du marché A8072 mentionné au chapitre 1.1, est transférée à la société LOGITUD SOLUTIONS à compter de la date de notification du présent avenant.

2.3 - AUTRES CLAUSES -

Toutes les clauses du marché désigné au chapitre 1.1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

3. Signature des parties:

<p>Pour la société LOGITUD SOLUTIONS, représentée par..... (Nom, qualité et cachet de la société)</p> <p>Fait à Le</p>	<p>Pour la Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU Maire Adjoint délégué aux Marchés Publics</p> <p>Fait à Aix-en-Provence, Le</p>
---	---